



Dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice qui aura lieu le lundi 14 juillet 2025 dans le parc de l'Abbaye du Lys, **le stationnement sera interdit** (arrêté municipal n° 2025-120 du 19 mars 2025) :

- **rues du Bas Moulin et Gaston Pluchon**
- **sur les parkings Vivaldi** (couvert et aérien) **et place Nicolas Copernic** (au carrefour des rues du Bas Moulin / Jules Ferry et Gaston Pluchon)

du lundi 14 juillet 2025 à 10h00 jusqu'au mardi 15 juillet 2025 à 1h00

Nous vous remercions de retirer votre véhicule durant cette période.

Les accès aux parkings des logements des rues du lieutenant Moisant et du Moulin seront interdits du lundi 14 juillet 2025 à 10h00 au mardi 15 juillet 2025 à 1h00.

La circulation sera interdite du lundi 14 juillet 2025 à 20h00 au mardi 15 juillet 2025 à 1h00 dans les rues du Bas Moulin, Gaston Pluchon, Jules Ferry et Antonio Vivaldi.